

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LABELLE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LAC-DES-ÉCORCES, **LE LUNDI 10 JUILLET 2023 À 19H**, AU 672, BOUL. ST-FRANÇOIS, LAC-DES-ÉCORCES, QUÉBEC JOW 1H0.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

➤ # DPDRL230140 ◀

Nature et effets :

- Permettre l'ajout d'un attique d'une hauteur libre de 6' au garage et permettre une hauteur totale de 16' (4,87 m) alors qu'un bâtiment accessoire sur terrain vacant doit avoir un seul étage et une hauteur de 4 m maximum (Art. 8.2.2 – règlement de zonage)

Désignation de l'immeuble : Chemin du Lac-aux-barges Lot : 3 313 270 Zone : VIL-02

➤ # DPDRL230141 ◀

Nature et effets :

- permettre la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal dont l'ancrage sera situé à +/- 0,92 m au lieu de 2 mètres.

Désignation de l'immeuble : 159, avenues des saules Lot : 3 313 425 Zone : RES-07

➤ # DPDRL230136 ◀

Nature et effets :

- Permettre l'agrandissement du garage par l'ajout d'un appentis d'une dimension de 512 pieds carrés sur le côté nord du garage, qui aura pour effet de rendre supérieur la superficie du garage de 482 pieds carrés à celle du bâtiment principal. (Art. 8.3.1 – règlement de zonage)

Désignation de l'immeuble : 345, ch. Tour-du-lac-David-Sud Lots : 3 848 332 Zone : VIL-12

➤ # DPDRL230133 ◀

Nature et effets :

- Permettre l'ajout d'un appentis non-fermé de 297 pieds carrés, ce qui a pour effet de rendre la superficie du bâtiment accessoire 297 pieds carrés supérieure à la dimension maximale prévue à l'article 8.2.2 du règlement de zonage. (Art. 8.2.2 – règlement de zonage)

Désignation de l'immeuble : Chemin du domaine Lots : 3 605 357 Zone : VIL-08

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 7 juillet 2023.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 22^e jour de juin 2023.

Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, Greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, ce 22^e jour de juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour de juin 2023.

Nathalie Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe